

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 septembre 2021

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le vingt-sept septembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures sous la présidence de M. Patrick MOUNAUD, maire.

Etaient présents : Patrick MOUNAUD, maire – Jean-Luc VERGNE, 1^{er} adjoint, Nelly VILLETELLE, 2^{ème} adjoint - Jean-Yves HOUARD, 3^{ème} adjoint – Elie BERNARD, Gaëlle ANDANSON, Marie-Hélène MICHON, Alain DUTHEIL, Lionel GAYET, Christine MUGNIER, Eric MASCRIER.

Etait excusée : Marie-Hélène Michon de 19h à 19h39, a donné pouvoir à M. Patrick MOUNAUD.

La séance est ouverte à 19h00 par M. Mounaud, maire.

M. Mounaud a salué la présence de M. Georges LAINE, ancien maire, qui assiste ainsi à une étape essentielle du projet de parc photovoltaïque qu'il a initié.

Mme Gaëlle ANDANSON est désignée secrétaire de séance.

Mme Marie-Hélène MICHON a informé qu'elle arriverait avec un peu de retard du fait d'un autre engagement et a donné pouvoir à M. Patrick MOUNAUD. Elle a rejoint le conseil à 19h39.

M. Mounaud propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour : l'examen des comptes rendus des conseils municipaux des 31 juillet et 4 août 2021 et un avancement de grade pour un agent technique. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 31 juillet 2021 :**

Aucun conseiller n'ayant de proposition de modification à faire, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 août 2021 :**

Aucun conseiller n'ayant de proposition de modification à faire, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Avancement de grade pour un agent technique :**

Un agent technique a bénéficié d'un avancement de grade : il passe d'adjoint technique à adjoint technique principal 2^{ème} classe. Il convient de prendre une délibération pour créer le nouveau grade du poste, et le ratio de poste, soit 1. Le temps de travail ne change pas.

Approuvé à l'unanimité.

- **Validation du plan d'implantation d'un nœud de raccordement optique pour l'arrivée de la fibre**

Dans le cadre de l'extension du réseau de fibre optique, une proposition d'implantation d'un nœud de raccordement optique avait été faite dans le centre du bourg de Flayat : ceci paraissait peu pertinent. Une nouvelle rencontre a donc été proposée avec M. Fabrice GUITARD, d'Axione, société sous-traitante de DORSAL en charge du projet. Après un déplacement sur site, une implantation sous le terrain de sport, sur la parcelle ZO n° 120, domaine privé de la commune, est apparue plus satisfaisante et c'est que je propose de valider aujourd'hui.

La proposition est validée à l'unanimité.

- **Projet de bail emphytéotique pour le parc photovoltaïque et convention annexe pour les mesures compensatoires.**

M. Mounaud rappelle au conseil municipal qu'afin de poursuivre les efforts entrepris en matière de développement des énergies renouvelables, la commune de Flayat a signé une promesse de bail emphytéotique en date du 28 novembre 2016 à la société Phoebus Energy sur des terrains relevant de son domaine privé afin de permettre le développement d'un projet de centrale photovoltaïque au sol. La promesse porte sur les parcelles ZB1, ZB2, ZB3, ZB4, ZB6 et ZY11, soit une superficie de 224 170m². Phoebus Energy a informé par courrier du 31 octobre 2019 qu'elle se substituait la société EVEO WATTS 10 qui a ensuite été déclarée lauréate à deux appels d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie en date du 21 octobre et du 22 décembre 2020.

Un arrêté préfectoral de permis de construire a été délivré le 28 mai 2019 par la préfète de la Creuse sous le numéro PC 023 081 17 A001 au bénéfice de la société PHOEBUS ENERGY, lequel a ensuite été transféré au nom de la société EVEO WATTS 10. Les surfaces réellement utilisées pour l'implantation de la centrale solaire ont été définies afin de ne mobiliser que l'emprise foncière nécessaire à l'implantation de la centrale,

conformément à l'article 1.3 de la promesse. Les parcelles concernées sont ZB48, ZB52, ZB56, ZB50, ZB47, ZB53, ZB45, ZB46, ZY61, ZB1 et ZB43, soit une superficie de 110075m². Les changements de nom de parcelles résultent d'une modification cadastrale dans ce secteur.

Un projet de bail emphytéotique a été transmis aux élus. Il intègre plusieurs modifications qui ont fait l'objet d'échanges au cours des dernières semaines avec la société EVEO WATTS 10 et qui peuvent être ainsi résumées :

- La commune sera rémunérée dès la signature du bail et non pas au moment de la mise en service comme ceci était indiqué dans la promesse de bail signé initialement.
 - le montant du loyer annuel a été augmenté de 10% afin de prendre en compte la nécessité que nous avons de verser 10% de nos revenus sur les espaces forestiers à l'ONF. Le montant annuel se montera donc à 18162,37€ HT au lieu des 16511,25€ HT prévus initialement.
 - la durée du bail est allongée : 50 ans avec possibilité de prolongation de 20 ans. Ceci permettra à la société de renouveler l'ensemble des panneaux photovoltaïques à mi-parcours, alors qu'un bail à 25 ans ne le garantissait pas. La prolongation du bail à 40 ans au moins était de toute façon nécessaire pour permettre la mise en place des mesures compensatoires dont nous parlerons ensuite.
 - il est intégré dans le bail que la société devra anticiper les moyens nécessaires à la remise en état du site au bout des 50 ou 70 ans selon la réglementation qui sera alors en vigueur.
 - une servitude de non-ombrage est mise en place sur les terrains qui nous appartiennent autour de la centrale photovoltaïque qui interdira à la commune de bâtir, clôturer ou planter sur ces espaces.
- Il reste une servitude de passage qui nous est nécessaire pour accéder plus simplement aux terrains de la commune qui restent hors champ du parc photovoltaïque, mais qui avait aussi été demandée par un agriculteur sur le bord de la parcelle ZB 56 qui n'est pas inscrit actuellement dans le projet de bail, mais dont le principe est bien retenu.

D'autre part, une convention de mise à disposition de terrains permettant la mise en œuvre de mesures de compensation écologique devra être signée et annexée à ce projet de bail emphytéotique. En effet l'étude d'impact a révélé la présence d'espèces végétales et animales protégées et EVEO WATTS 10 a donc sollicité une dérogation aux interdictions de destruction d'espèces végétales et animales protégées auprès de la DREAL Nouvelle Aquitaine et de la préfète du département de la Creuse afin de mener à bien le projet de réalisation du projet de centrale photovoltaïque. Cette dérogation prendra la forme d'un arrêté préfectoral qui sera délivré très prochainement.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ces futures actions de réhabilitation, de restauration et/ou de création de milieux, EVEO WATTS 10 a identifié des parcelles permettant de répondre à ces objectifs de préservation des espèces naturelles identifiées et s'est rapproché de notre commune afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer, dès la signature du bail, les aménagements conformes aux mesures compensatoires sur les parcelles suivantes :

- ZB60, dit Font-Jannot, soit 4,1ha, pour 40 années, moyennant un loyer de 300 € par ha.
- G88, 97 et 106, au Bois d'Amont, soit 7,15ha pour 40 années, moyennant un loyer de 330€ par ha.
- YH25, au Puy de Chicheix, soit 3,35ha pour 40 années, moyennant un loyer de 330€ par ha.

Les deux dernières séries de parcelles étant des espaces forestiers, le loyer intègre les 10% de frais de garderie que nous reverserons à l'ONF.

La mise en œuvre des mesures compensatoires sera assurée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine (CEN) pour le compte d'EVEO WATTS 10. Pour ce faire le CEN conclura des conventions d'occupation avec notre commune et l'ONF pour les parcelles forestières.

Le versement des loyers afférents à ces parcelles sera versé directement par EVEO WATTS 10 à la commune de Flayat par l'intégration de cette convention sous seing privé qui sera annexée au bail emphytéotique.

Il est noté que cette convention ne prévoit pas d'indexation du loyer et cette question devra être traitée avec EVEO WATT 10.

M. Mounaud précise d'autre part qu'un appel à financement participatif ouvert aux particuliers devrait pouvoir être mis en place notamment pour les habitants du secteur. Les modalités de mise en œuvre devraient être présentées prochainement.

M. Mounaud propose de débattre sur ce projet de convention ainsi que sur le projet de bail emphytéotique avec notamment les évolutions qui sont proposées par rapport à la promesse de bail signée le 28 novembre 2016.

M. Jean-Yves Houard interroge sur le sens de l'article 14 sur la confidentialité. Après relecture de cet article, il apparaît que cet article ne concerne que l'activité industrielle propre de la société sur ce site. Les relations entre la commune et la société sont bien exposées dans ce document.

Après cet exposé et le débat, M. Mounaud propose de délibérer afin d'autoriser M. le Maire :

- A s'assurer de la nouvelle distribution cadastrale des parcelles
- A signer avec la société EVEO WATTS 10 la convention sous-seing privé, ainsi que le bail emphytéotique tels que les projets en ont été présentés ce jour aux membres du conseil municipal qui les acceptent.

Validé à l'unanimité.

- **Facturation aux demandeurs d'une contribution concernant les différentes autorisations d'urbanisme transmises au centre d'instruction mutualisé.**

Lors du conseil municipal du 26 juin 2019, il avait été décidé de ne pas facturer aux pétitionnaires les différentes autorisations d'urbanisme transmises au centre d'instruction mutualisé. Après examen du coût supporté par la collectivité dans son ensemble, il apparaît plus opportun que seuls les demandeurs aient à payer ces frais pour des projets dont ils seront les seuls bénéficiaires. Il est donc proposé que les frais de dossiers soient ainsi facturés à compter de ce jour aux demandeurs d'autorisations d'urbanisme.

Après délibération, le principe de la facturation à compter de ce jour aux demandeurs des frais relatifs à l'instruction des actes d'urbanisme est validé à l'unanimité.

- **Complément d'emprunt pour les investissements en cours.**

Les investissements en cours dans l'ancien bâtiment de la Poste, ainsi que la réfection de la route de Manoux bénéficient de subventions importantes, mais dont le versement n'intervient que dans l'année qui suit ou parfois plus tard. Il en est de même pour le paiement de la TVA qui n'est récupérée que partiellement l'année suivante. Il est donc proposé, dans l'attente du versement des subventions et de la récupération de la TVA, de contracter un prêt relais de 55 000€ qui avait été inscrit au budget annuel de la commune tel qu'il a été voté. Nous avons sollicité la banque qui avait accordé le prêt principal afin d'obtenir une proposition de prêt relais sur 2 ans. Une proposition est faite au taux de 0,15%, soit un coût total des intérêts de 82,50€ par an. Une proposition a aussi été faite pour un prêt sur 10 ans à un taux de 0,34%. Le remboursement pouvant cependant être fait dès le versement des subventions, nous proposons de retenir le prêt relais qui pourra ainsi être remboursé par anticipation si nous le souhaitons. Le montant des intérêts étant très faible, aucune autre banque n'a été contactée, puisque la consultation avait été faite lors de la signature du prêt principal.

Après délibération, cette proposition d'un prêt relais de 2 ans au taux de 0,15% et qui pourra éventuellement être remboursé par anticipation est validé à l'unanimité.

- **Validation de la convention d'occupation et de gestion des locaux sis 8, rue Saint Martin, dit « La Belle Etoile ».**

M. Mounaud rappelle que comme il avait été indiqué précédemment, il paraît souhaitable de confier la gestion des tiers-lieu et gîte d'étape dit « La Belle Etoile » à une association qui en aura une utilisation essentielle. C'est dans cet esprit que des contacts ont été pris avec l'association « Le café de l'Espace » dont l'engagement dans les domaines culturels et social est bien connu et apprécié depuis plus de 10 ans. Des discussions ont eu lieu avec cette association afin de définir les conditions de gestion de cet espace, tout en portant une attention particulière à ce que les autres associations puissent aussi utiliser au mieux ce bâtiment en fonction de leurs besoins. Le projet de cette convention d'occupation et de gestion de locaux qui vous est proposé a été discuté avec cette association et validé par son conseil d'administration.

Après délibération, le projet d'occupation et de gestion des locaux sis 8, rue Saint Martin, dit « La Belle Etoile » est validé à l'unanimité.

- **Attribution des subventions aux associations.**

Des subventions ont déjà été votées lors du précédent conseil municipal pour l'ACCA (250€) et les Bibinous (300€) et nous avons décidé de reporter à ce conseil l'examen des demandes d'un montant plus important. Les délibérations ont eu lieu en l'absence de M. Jean-Yves HOUARD pour Pays Sage, puisqu'il est administrateur.

Il convient de noter que les associations suivantes n'ont pas demandé de subvention cette année en raison notamment du gel de leurs activités pendant l'année écoulée du fait de la situation sanitaire : les Genêts d'Or, les Anciens Combattants, GVA.

Les projets de subvention suivants sont proposés après délibération.

	Subvention demandée 2021	Subvention accordée 2020	Subvention accordée 2021
Sporting Club Flayat	1500	900	900
Foyer rural	500	200	200
Entente Sud Est Creuse	1000	1000	1000
Pays Sage	1000	1000	1000
Espace Associatif A. Fauriaux	1400	1400	1400
TOTAL	5400	4500	4500

Ces subventions sont adoptées à l'unanimité des personnes votantes.

- **Dépôt d'une demande de subvention pour un projet de tourisme rural auprès de l'ADEME.**

L'ADEME, Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie, propose de soutenir des projets de tourisme rural qu'elle qualifie de « slow », c'est-à-dire qui permettrait de profiter pleinement de nos paysages, de notre environnement et des activités qui peuvent être proposées localement. Afin de valoriser le gîte d'étape que nous allons ouvrir prochainement, mais aussi les activités proposées par les associations flayatoises dont le dynamisme est reconnu, ainsi que pour enrichir les propositions déjà faites par les propriétaires d'hébergements touristiques sur la commune et les équipes d'animation des étangs de la Ramade et de Méouze, il paraît intéressant de répondre à cet appel à candidature. L'ADEME propose de financer à 70% les projets qui seront retenus et afin de compléter ce financement, des demandes de soutien seront sollicitées à d'autres organismes. Après avoir réfléchi avec le volontaire du service civique qui est engagé depuis début septembre pour nous aider à développer le tourisme rural, nous pourrions proposer un projet qui intégrerait les éléments suivants pour un coût total de 59 120 € :

- L'achat de 6 vélos électriques et de casques qui pourrait être mis en location au niveau du gîte d'étape pour une somme de 18 220 €. Les vélos électriques pourraient aussi être proposés à la location aux habitants de Flayat afin de les encourager à diversifier leurs moyens de déplacement.
- Le recrutement d'un animateur touristique pour une durée de 4 mois en 2022 et 2023 afin d'animer la saison touristique par différentes propositions qui pourraient intéresser les différents randonneurs qui séjournent ou passent par la commune. Il aurait une mission d'animation avec les différents partenaires déjà acteurs dans ce domaine sur notre territoire. Le coût peut être évalué à 22 000 €.
- La mise en place d'une signalétique, de panneaux informatifs, de tables de pique-nique et d'une table d'orientation pour un coût total 18 900 €.

M. Eric Mascrier propose d'ajouter l'achat d'un télescope pour renforcer notre engagement dans la valorisation du ciel étoilé déjà évoqué. Mme Michon confirme que c'est une activité que l'association Pays Sage a déjà initiée et qu'il faut l'encourager.

Après en avoir débattu, il est proposé d'ajouter au projet l'achat d'un télescope.

Après délibération, il est demandé à M. le Maire de déposer ce projet au niveau de l'ADEME et des autres organismes qui pourraient s'impliquer dans son financement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

- **Dissolution du syndicat des transports scolaires à Crocq.** Le compte-rendu de la réunion du syndicat ne nous ayant toujours pas été transmis, cette délibération sera reportée à un prochain conseil.

- **Questions diverses.**

- **Ventes de maisons à Flayat :** les ventes de maison à Flayat, que ce soit dans le bourg ou dans les villages, continuent à se faire régulièrement, plus ou moins rapidement, en fonction de ce que sont les offres. Ceci permet de continuer à accueillir régulièrement de nouveaux habitants, parfois à l'année, parfois de manière saisonnière. Il est acté que la manifestation d'accueil des nouveaux arrivants ne sera programmée que tous les 2 ans.

- **Inauguration du bâtiment « La Belle Etoile » et visite organisée pour les habitants de Flayat :** le bâtiment a été réceptionné fin juillet et les dernières réserves vont être levées prochainement. L'ameublement devrait être installé pour l'essentiel pour le 15 octobre date à laquelle les premières utilisations pourront être organisées. Des visites pour les associations et les habitants pourront être programmées fin octobre ou début novembre et une inauguration officielle devrait pouvoir être envisagée courant novembre.

- **Point d'étape sur l'éclairage public :** lors du conseil municipal du 11 juin 2020, il avait été décidé de réduire les durées de fonctionnement de l'éclairage public en le supprimant totalement du solstice de printemps au solstice d'été et en le limitant pour le reste de l'année entre 6h le matin et 21h le soir lorsque la luminosité extérieure le nécessite. Il était indiqué que ceci permettrait d'obtenir le label « villes et villages étoilés », ce que nous avons effectivement obtenu au niveau 3 étoiles. D'autre part, le projet de « Réserve internationale de ciel étoilé » dans lequel notre commune est intégrée a bien été déposé par le PNR Millevaches en Limousin qui semble être confiant dans une prochaine réponse positive.

Il était envisagé que ceci permettrait une économie de l'ordre de 30%, soit 3000 € annuels. L'analyse des factures d'électricité sur cette période d'une année nous permet en fait de constater que l'économie est de près de 5000 €, 4843,79 € précisément, soit un peu plus de 50% des dépenses engagées l'année précédente. Conformément à ce qui a été annoncé, un contact va être pris avec l'ensemble des habitants pour faire un point sur cette évolution de l'éclairage public afin de prendre des orientations pour la suite. Les décisions prises pour chaque lampadaire, nous essaierons ainsi de retenir la solution la plus satisfaisante et consensuelle pour les riverains concernés tout en restant dans l'esprit qui a permis cette économie substantielle.

- **Manœuvres militaires** : un exercice militaire de l'armée de l'air et de l'espace vient de débiter sur le territoire de la Creuse et aura lieu sur notre secteur du 5 au 10 octobre 2021. Il se déploiera notamment sur un chemin entre 2 parcelles entre Sagnat et Manaly, ainsi qu'au fond du terrain de football où ils utiliseront les vestiaires et les toilettes.
- **Tour de Creuse des risques majeurs** : La préfecture vient de rédiger un dossier départemental des risques majeurs et nous devons élaborer au niveau de la commune un document d'information. La commune de Flayat est en fait concernée par seulement 3 risques naturels ou technologiques majeurs :
 - o Le risque de séisme : c'est un aléa faible car notre commune est en zone 2 : aucun épicerie n'a été localisé à proximité, mais des effets de séismes lointains ont déjà été ressentis. Les actions préventives consistent à édicter des normes parasismiques, mais seulement pour certains types de constructions.
 - o Le risque météorologique consiste en des vents violents ou tempêtes, des orages, mais aussi des épisodes de neige et/ou de verglas exceptionnels. Ce fut le cas du 6 au 10 novembre 1982 et du 25 au 29 décembre 1999.
 - o Le risque lié au radon est de catégorie 3, ce qui est élevé et résulte des sols granitiques. L'information des acquéreurs ou locataires est obligatoire pour les communes concernées. Les mesures de protections sont essentiellement dans l'aération des bâtiments.
- **Repas des aînés** : la situation sanitaire devrait permettre cette année de programmer à nouveau un repas des aînés sous sa forme classique ainsi que la distribution de colis pour les plus âgés qui ne pourraient pas se déplacer. La date retenue pour le repas est le dimanche 16 janvier 2022.
- **Messe en souvenir de Mme Hélène Moreau, maire de Flayat de 1977 à 1989** : un contact sera pris avec M. le curé pour solliciter que la prochaine messe à Flayat, le 17 octobre 2021, soit célébrée à l'intention de Mme Hélène Moreau qui était aussi très engagée au sein de la paroisse. Une information sera diffusée en ce sens aux habitants de Flayat par affichage.
- **Intervention de Mme Marie-Hélène Michon pour présenter ses nouvelles activités en qualité de conseillère régionale et évoquer certaines informations à ce titre.**
 - o Les deux lignes régulières de transport SNCF :
 - ✓ la ligne 12 - Ussel – Flayat – Auzances - Montluçon et
 - ✓ la ligne 13 - Ussel – La Courtine - Aubusson – Guéret
 ont été réorganisées début septembre 2021, avec un bus confortable et équipé pour les personnes à mobilité réduite, par la Région Nouvelle Aquitaine pour apporter un meilleur service aux usagers.
 - o Lors du point fait tous les 15 jours par la Mme la Préfète sur la situation sanitaire, il est confirmé la bonne évolution en Creuse où le taux de contamination est un des plus bas : 18 pour 100 000 habitants et aucune hospitalisation en service d'urgence. La vaccination continue à bien avancer et la fermeture de certains sites de vaccination sera prochainement amorcée. Des centres de vaccinations locaux et temporaires, comme nous l'avons initié en février 2021, pourront être mis en place par un déplacement du « vaccinobus » afin de procéder à la 3^{ème} dose.
 - o Les nouvelles activités de conseillère régionale la conduisent à être une courroie de transmission entre la Région et les différents élus locaux. Elle a aussi un rôle de représentation de la Région auprès des lycées du secteur, du PNR Millevaches en Limousin, du syndicat du lac de Vassivière, du théâtre Jean Lurçat et de la cité internationale de la Tapisserie à Aubusson entre autres, ou lors de certaines manifestations telle que le tour cycliste du Limousin lors de son passage en Creuse. Elle accompagne les vice-présidents de la Région lors de leurs déplacements en Creuse. Elle est membre de la commission des finances, des ressources humaines et des fonds européens de la Région. Elle est « élue référent » du territoire Est Creuse. Elle est enfin la représentante du Président de Région auprès de certaines associations.
- **L'association des anciens combattants de Crocq** organise un repas le 16 octobre 2021 à Saint-Agnant-P/Crocq auquel Marie-Hélène Michon et l'association des anciens combattants de Flayat sont conviés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le Maire,
P. MOUNAUD

